

Sur le procédé

ALLURA CLICK PRO ALLURA CLICK LIFE

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société FORBO SARLINO S.A.

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V4	Il s'agit de la révision à l'identique du Document Technique d'Application 12/18-1780_V3.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur :

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique.

Les lames/dalles sont assemblées entre elles par clipsage.

- Dimensions nominales utiles, hors clips :
 - Lames : 1212 x 187 mm et 1505 x 237 mm
 - Dalles : 600 x 317 mm.
- Epaisseur totale nominale : 5 mm.
- Epaisseur de la couche de surface :
 - ALLURA CLICK LIFE : 0,49 mm ;
 - ALLURA CLICK PRO : 0,55 mm.
- Masse surfacique totale nominale :
 - ALLURA CLICK LIFE: 8200 g/m² ;
 - ALLURA CLICK PRO : 8300 g/m².

Ces revêtements sont destinés à la pose libre dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E1/2 C2 pour le revêtement ALLURA CLICK PRO et U2s P3 E1/2 C2 pour le revêtement ALLURA CLICK LIFE, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.2.	Appréciation.....	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi	6
1.2.2.	Durabilité.....	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	7
1.3.1.	Mise en œuvre au droit des seuils de portes.....	7
1.3.2.	Configuration de pose.....	7
2.	Dossier Technique	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.1.1.	Coordonnées	8
2.1.2.	Mise sur le marché	8
2.1.3.	Identification	8
2.2.	Description	8
2.2.1.	Revêtements	8
2.2.2.	Aspect	8
2.2.3.	Coloris et dessins	8
2.2.4.	Éléments	8
2.2.5.	Caractéristiques spécifiées par le fabricant	9
2.3.	Dispositions de conception	10
2.3.1.	Classement UPEC du local	10
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	
2.3.3.	Éléments du dossier de consultation des entreprises – Supports	10
2.3.4.	Fissures	10
2.3.5.	Température ambiante et température du support.....	10
2.3.6.	Résistance thermique	11
2.3.7.	Chauffage des locaux.....	11
2.3.8.	Fractionnement des surfaces	11
2.3.9.	Température du local en service.....	11
2.3.10.	Pose sur ancien revêtement résilient compact et textile aiguilleté en zone exposée au soleil	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	11
2.4.1.	Dispositions générales	11
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports.....	12
2.4.3.	Calepinage des surfaces	14
2.4.4.	Pose du revêtement.....	15
2.4.5.	Traitement des joints de dilatation du support.....	16
2.4.6.	Traitement des seuils et arrêts	16
2.4.7.	Raccordement aux revêtements adjacents	18
2.4.8.	Traitement des découpes et des jeux périphériques (rives)	18
2.4.9.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	18
2.5.	Réception/mise en service.....	18
2.6.	Maintien en service du produit ou procédé.....	19
2.6.1.	Entretien - Utilisation	19
2.6.2.	Maintenance	19
2.7.	Traitement en fin de vie	19

2.8.	Assistante technique	19
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	19
2.9.1.	Fabrication	19
2.9.2.	Contrôles	19
2.10.	Mention des justificatifs	19
2.10.1.	Résultats expérimentaux	19
2.10.2.	Références	20

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux civils et administratifs, locaux d'habitation privatifs et collectifs intérieurs, bureaux, bâtiments commerciaux, locaux d'hôtellerie, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux et au plus classés comme indiqué ci-après :

1.1.2.1.1. Revêtement ALLURA CLICK PRO

- U3 P3 E1/2 C2 sur supports à base de liant hydraulique neufs tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tel que décrits § 1.1.2.2.3 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves telles que définies au § 1.1.2.2.5 et existantes non revêtues ou remises à nu telles que définies au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur revêtements de sol existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements résilients sur mousse (VER, VSM) et à l'exclusion des anciens revêtements linoleum ;
- U3 P3 E1 C2 sur ancien revêtement linoleum (*) tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après à l'exclusion des linoleum sur mousse.
- U3 P2 E1 C2 sur ancien revêtement textile aiguilleté plat compact (*) tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après

(*) à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.

1.1.2.1.2. Revêtement ALLURA CLICK LIFE

- U2s P3 E1/2 C2 sur supports à base de liant hydraulique neufs tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tel que décrits § 1.1.2.2.3 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves telles que définies au § 1.1.2.2.5 et existantes non revêtues ou remises à nu telles que définies au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U2s P3 E1/2 C2 sur revêtements de sol existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements résilients sur mousse (VER, VSM) et des anciens revêtements linoleum ;
- U2s P3 E1 C2 sur ancien revêtement linoleum (*) tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après à l'exclusion des linoleum sur mousse.
- U2s P2 E1 C2 sur ancien revêtement textile aiguilleté plat compact (*) tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après.

(*) à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.

1.1.2.1.3. Conditions et limites d'emploi

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025), ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu ≤ 2 cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie du receveur.

Les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers sont exclus.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liant hydraulique neuf (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14 - à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) - ou à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7).

Les planchers chauffants rayonnants électriques (PRE) sont exclus.

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'article 6.2.1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7 de cette norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les planchers bois et les parquets mis en œuvre sur vide sanitaire ou dallage ainsi que les parquets flottants ne sont pas visés

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou celles exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNCEP et de la CAPEB.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du même § 7 de cette norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.7. Ancien revêtement

Ce sont ceux tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine, adhérents ;
- Les anciens revêtements PVC compacts en lés et en dalles collés en plein (*) ;
- Les anciens revêtements caoutchouc compacts en lés et en dalles collés en plein ;
- Les anciens revêtements linoléum compacts collés en plein (*) ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées (*) ;
- Les anciens revêtements textiles aiguilletés plats compacts en lés ou en dalles (*).

(*) à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO, en dalles et lames, font l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (Rapport du CRET n°2018/131-1 du 13 Novembre 2019).

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant dès lors que les dispositions auront été prises conformément aux prescriptions du dossier technique pour limiter les écarts de planéité et les désaffleurs entre lames (cf. § 2.4 ci-après).

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Mise en œuvre au droit des seuils de portes

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de réaliser, chaque fois que nécessaire, un détalonnage suffisant des bas de portes afin d'éviter les risques d'éventuels désordres liés au frottement à la surface du revêtement et pour permettre la ventilation du local.

1.3.2. Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose directe du revêtement sur le support ; il ne vise pas la pose sur sous-couche acoustique ou de désolidarisation.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Forbo Sarlino SAS

63 rue Gosset

BP 2717

FR - 51055 Reims Cedex

Tél : 03 26 77 30 55

Email : info-produits@forbo.com

Internet : www.sarlino.forbo.com

Les produits sont commercialisés en France par la Société FORBO SARLINO.

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits ALLURA CLICK PRO et ALLURA CLICK LIFE font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type et structure

Revêtements de sol plombants en lames/dalles, constitués de PVC (NF EN ISO 10582), fabriqués essentiellement par enduction et calandrage, comprenant :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une sous couche compacte avec armature grille de verre ;

Les 4 bords du revêtement sont usinés avec un système d'emboîtement rainure et languette.

2.2.2. Aspect

La surface présente un grain de surface bois pour les lames et minéral pour les dalles.

2.2.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 14 coloris bois et 6 coloris béton pour le revêtement ALLURA CLICK PRO et 11 coloris bois et 4 coloris béton pour le revêtement ALLURA CLICK LIFE. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.4. Eléments

Dalles : 31,7 x 60 cm, livrées par carton de 10 dalles (1,90 m²).

Lames : 121,2 x 18,7 cm, livrées par carton de 8 lames (1,81 m²).

Lames : 150,5 x 23,7 cm, livrées par carton de 6 lames (2,14 m²).

2.2.5. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.2.5.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	ALLURA CLICK PRO	ALLURA CLICK LIFE
Dimensions utiles (mm) selon NF EN ISO 24342	317 × 600 187 × 1212 237 × 1505	
Tolérances sur les dimensions : En longueur En largeur	± 0,15 % ; max. 0,5 mm ± 0,10 % ; max. 0,5 mm	
Epaisseurs selon NF EN ISO 24346 (mm)		
- Totale nominale	5,0	5,0
Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,13 / -0,10	+0,13 / -0,10
Valeur individuelle par rapport à la moyenne	± 0,15	± 0,15
- Couche de surface transparente	0,55	0,49
Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,0715 / -0,055	+0,060 / -0
- Couche imprimée ¹	0,07	0,07
- Couches intercalaire compactes avec grille de verre ¹	1,1	1,16
- Sous couche compacte ¹	3,28	3,28
Equerrage (écarts d') selon NF EN ISO 24342 (mm)	Longueur < 400 mm : ≤ 0,25 Longueur > 400 mm : ≤ 0,35	
Masse surfacique selon NF EN ISO 23997		
- Totale (g/m ²)	8300	8200
- Tolérance (%)	+13 / -10	+13 / -9
¹ Pour information		

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales

2.2.5.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min selon NF EN ISO 24343-1 (mm)	≤ 0,05
Solidité à la lumière selon NF EN ISO 105-B02 (degré) ¹	≥ 6
Groupe d'abrasion selon NF EN 660-2	Groupe T
Stabilité dimensionnelle à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (%)	≤ 0,10
Incurvation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (mm)	≤ 1
Résistance thermique utile selon NF EN ISO 10456 (m ² .K/W) ¹	0,020
Module d'élasticité en flexion E _f selon NF EN 16511 (MPa) ¹	< 1000
¹ : Pour information	

Tableau 2 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

2.2.5.3. Produits de collage localisés (cas particulier de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement derrière les baies vitrées ou sous les puits de lumière)

Désignation commerciale	Marque	Nature	Consommation
KR430	UZIN	Polyuréthane bi-composant	250 – 350 g/m ² ; spatule A2

Tableau 3 : Produits de collage localisé

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Éléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

La réalisation d'un enduit de sol sur chape fluide à base de sulfate de calcium est requise dans tous les cas. Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot « Revêtement de sol ».

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises et/ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises et/ou des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage de revêtement contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité telle que décrite à l'alinéa précédent devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 0,8 mm et d'une fissure avec désaffleure, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

2.3.5. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température minimale pour le support + 15°C et pour l'atmosphère + 18 °C. La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à + 25 °C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO posés libre avec collage localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m².K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société FORBO.

Cas particulier de la pose sur ancien revêtement aiguilleté compact

Dans le cas où l'ancien revêtement serait un revêtement aiguilleté compact, son épaisseur devra être inférieure à 6,6 mm et sa résistance thermique devra être inférieure à 0,11 m².K/W. Il appartient au Maître d'œuvre de s'en assurer.

2.3.7. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement : minimum +15 °C pour le support et +18 °C à +25 °C pour l'atmosphère.

2.3.8. Fractionnement des surfaces

Le fractionnement des surfaces et le traitement des joints de fractionnement devront être définis en accord avec le maître d'œuvre, suivant les dispositions du §2.4.4.1.2 ci-après.

2.3.9. Température du local en service

Le Maître d'ouvrage est informé que, plus particulièrement pour des surfaces de fractionnement importantes, une variation de température dans le local après la pose au-delà de la limite d'amplitude prescrite peut entraîner une dilatation des lames avec un risque de rupture localisée de l'assemblage.

2.3.10. Pose sur ancien revêtement résilient compact et textile aiguilleté en zone exposée au soleil

Dans le cas d'un local exposé partiellement ou en totalité au soleil et revêtu d'un ancien revêtement compact résilient ou textile aiguilleté, l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité d'une dépose préalable du revêtement existant sur la totalité de la surface du local ou de la pièce considérée, afin d'éviter des transitions ou différences de niveau de la surface du nouveau revêtement en partie courante.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape, pour l'emploi visé, ou bien celles décrites dans les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après ponçage fin, conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.1.3. Stockage

Les lames/dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et conformément au § 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.1.4. Conditions préalables à la pose

Le revêtement ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO doit être stocké à plat, hors de son emballage, au minimum 24 heures avant la pose dans les pièces à poser dans les conditions suivantes :

Cf. 7.1 et 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

En outre, les températures pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C au minimum pour le support.
- température ambiante comprise entre + 18°C et +25°C.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

Le non-respect des exigences de planéité du support décrites ci-après peut induire un risque de désassemblage localisé des lames ou dalles et/ou des désaffleures.

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La reconnaissance des supports devra être réalisée conformément à l'article 8.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits à l'article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites au § 2.4.2.1.1.1 sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol adapté et son primaire associé, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P3, sera appliqué conformément aux § 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Ils sont exécutés selon le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément de ces mêmes "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites dans l'article 2.4.2.1.3.1 sont respectées.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4. Supports existants

Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.1. Anciens supports à base de liant hydraulique non revêtus ou remis à nu

2.4.2.1.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 2.4.2.1.1.1 ci-avant.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D ; les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et § 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.2. *Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu*

2.4.2.1.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

2.4.2.1.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.3. *Support à base de bois ou en panneaux à base de bois*

2.4.2.1.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

L'étude de l'état du support indiquera si l'aération de la sous face du plancher existe.

Lorsque les exigences du § 2.4.2.1. 3.1 ne sont pas atteintes, il convient d'appliquer localement un enduit de sol fibré adapté suivi d'un ponçage et dépolissage par aspiration. Dans tous les cas, le support sera dépolissé par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. Le ponçage des traitements de surface (vernis, cires) n'est pas nécessaire.

2.4.2.1.4.4. *Supports revêtus de carrelage ou assimilés*

2.4.2.1.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible si :

- Les désaffleures sont ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm ;
- La largeur de joints entre carreaux est ≤ 5 mm ;
- La profondeur des joints entre carreaux est ≤ 2 mm.

2.4.2.1.4.4.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Pour des désaffleures supérieurs à 1 mm, une largeur des joints entre carreaux supérieure à 5 mm et/ou de profondeur de joints supérieurs à 2 mm, un ratissage est réalisé à l'aide d'un enduit certifié QB visant la pose sur carrelage (et son primaire associé), suivi d'un ponçage et dépolissage par aspiration mécanique.

2.4.2.1.4.5. *Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents*

2.4.2.1.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.1.4.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.2.1.4.6. *Dalles semi-flexibles non-amiantées*

2.4.2.1.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D, Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.6.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.7. *Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées*

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées et les parties manquantes

ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.2.1.4.8. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

2.4.2.1.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible si :

- Les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm ;
- Les désaffleures entre dalles sont ≤ 1 mm.

2.4.2.1.4.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53 12 P1-1-1.

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans le tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué au § 2.4.2.1.4.1.2.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de sol certifié QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.2.1.4.9. Anciens revêtements de sols textiles aiguilletés compacts

2.4.2.1.4.9.1. Exigences relatives aux supports

Planéité : < 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20cm.

L'ancien revêtement textile aiguilleté collé doit être adhérent au support, sans présenter de boursoufflure. Dans le cas de dalles aiguilletées, elles ne doivent pas présenter de tuilage.

En outre la pose sera possible si :

- Les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm ;
- Les désaffleures entre dalles sont ≤ 1 mm.

2.4.2.1.4.9.2. Travaux préparatoires

La pose est admise sans préparation particulière si le support est conforme aux exigences de l'article 2.4.2.1.4.9.1 ci-avant ; dans le cas contraire, l'ancien revêtement aiguilleté sera déposé en totalité.

2.4.2.1.4.10. Ancienne peinture de sol

2.4.2.1.4.10.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.10.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancienne peinture de sol, cette dernière est ensuite préparée comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (peinture manquante, non adhérente, écaillée ou cloquée) dans un même local, alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément au § 2.4.2.1.4.1.2.

Dans tous les cas, l'ancien revêtement sera dépoussiéré par aspiration, suivi d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Le ponçage de l'ancienne peinture n'est pas nécessaire.

2.4.3. Calepinage des surfaces

Les lames/dalles doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.

L'implantation des lames/dalles doit être telle que la largeur des lames/dalles en partie courante soit supérieure à une demi-lame/dalles.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieurs à 25 cm.

2.4.4. Pose du revêtement

2.4.4.1. Préparation et disposition des lames/dalles

Cf. articles 9.1 et 9.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.4.1.1. Pose libre

Démarrage de la pose dans un angle de la pièce. Dans le local concerné, travaillez toujours de gauche à droite, languette face au mur.

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures (parties femelles) apparentes devant soi.

Pour les dalles, la pose est réalisée en coupe de pierre (joints disposés au milieu des dalles adjacentes)

Pour les lames, deux méthodes sont possibles :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;
- Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.
- Pose à joint perdu :
- Commencer la 2ème rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
- Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

2.4.4.1.1.1. Espace périphérique pour la pose libre

En partie courante, le jeu périphérique, créé à l'aide de cales adaptées, doit être supérieur à 5 mm ou 0,1 % des dimensions des côtés de chaque local dans la limite de 1 cm.

Cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière :

Dans les pièces à larges baies vitrées et sur les zones d'ensoleillement, un jeu périphérique plus important fixé à 1 cm est réalisé.

Cet espace périphérique doit être recouvert par un profil de finition.

2.4.4.1.1.2. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique.

La découpe des lames/dalles est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame/dalle :
- Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite.
- Plier la dalle pour la casser.
- Eliminer les bavures à la lame/dalle croche ou à la râpe.
- Sens longueur de la lame/dalle :
- Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame/dalle droite ;
- Retourner la lame/dalle ;
- Positionner la lame/dalle au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame/dalle ;
- Frapper la lame/dalle avec un marteau au niveau de la coupe ;
- Plier la lame/dalle pour la casser ;
- Eliminer les bavures à la lame croche.
- Découpe en arrondi :
- Chauffer la lame/dalle avec un décapeur thermique avant la découpe.
- La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.
- Les languettes présentes le long des parois devront toujours être enlevées pour les dalles/lames, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone de jeu périphérique.

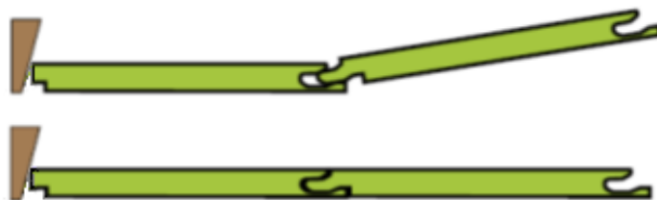
2.4.4.1.1.3. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de la clipser.

Posez la première rangée de lames rainures (partie femelle) apparentes vers soi. Assurez-vous que les extrémités des lames/dalles sont posées les unes sur les autres, de façon à ce que le système d'enclenchement vertical corresponde parfaitement et verrouillez-le à la main ou d'un petit coup de maillet souple.



Commencer la pose du rang suivant avec le reste de coupe du rang précédent (minimum de 25 cm de longueur). Bien positionner la languette sur la rainure du rang déjà posé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame.



La lame/dalle suivante est posée de même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles. Exercer une pression pour un emboîtement parfait.

Les lames sont emboîtées en frappant légèrement par le dessus à la main ou au maillet souple, en commençant par la largeur, puis la longueur.

L'usage d'une cale à frapper est inutile et non recommandée pour ce type de produit ; elle pourrait, tout comme l'usage de produits de frappe lourds ou contondants, endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après réalisation des coupes par report.

2.4.4.1.2. Fractionnement des surfaces

Les locaux d'une surface inférieure à 500 m² peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Pour les salles extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 500 m² il faut utiliser des profilés de fractionnement adaptés. Les couloirs étroits (< 2 m) seront fractionnés à minima tous les 25 m.

Le jeu de fractionnement à respecter entre 2 surfaces est celui prescrit au §2.4.4.1.1.1 en partie courante.

Dans les locaux interrompus par des éléments verticaux (piliers, cloisons, pénétrations...), le fractionnement sera opéré au niveau de ces éléments.

Lors de l'installation de plinthes, de profilés de jonction ou de profilés pour extrémités, il faut s'assurer de ne jamais fixer ces éléments sur le revêtement de sol.

2.4.4.1.3. Collage localisé dans le cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement

Il est réalisé sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), à l'aide d'une colle réactive bi-composant de type UZIN KR 430 appliquée selon les prescriptions du fabricant (cf. § 2.2.5.3) et, le cas échéant, après dépose des anciens revêtements résilients ou textiles dans la totalité de la surface de la pièce ou du local considéré, de façon à éviter des transitions d'épaisseurs en partie courante.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter les dispositions de collage localisé et de jeu périphérique définies dans le présent Dossier technique dans le cas de la pose du revêtement dans les zones exposées à l'ensoleillement admises.

2.4.5. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté en préservant un jeu périphérique autour de la vis de fixation qui traverse le revêtement.



Exemple de profilé de recouvrement de joints de dilatation

Cas de la pose sur ancien sol amianté

L'ensemble des interventions, pour la fixation du profilé de recouvrement, doivent être réalisées dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.6. Traitement des seuils et arrêts

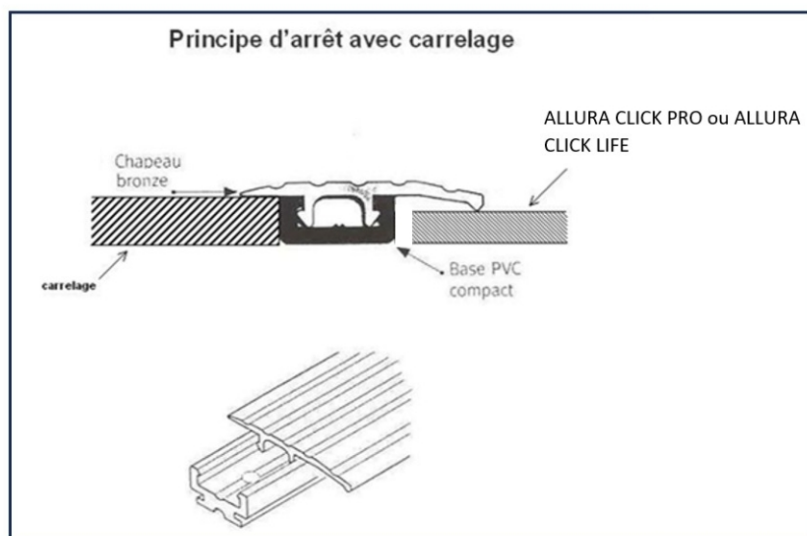
Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté.

En préservant un jeu périphérique décrit au § 2.4.4.1.1.1.

2.4.6.1. Arrêts

Ils sont traités à l'aide de profilés de finition :

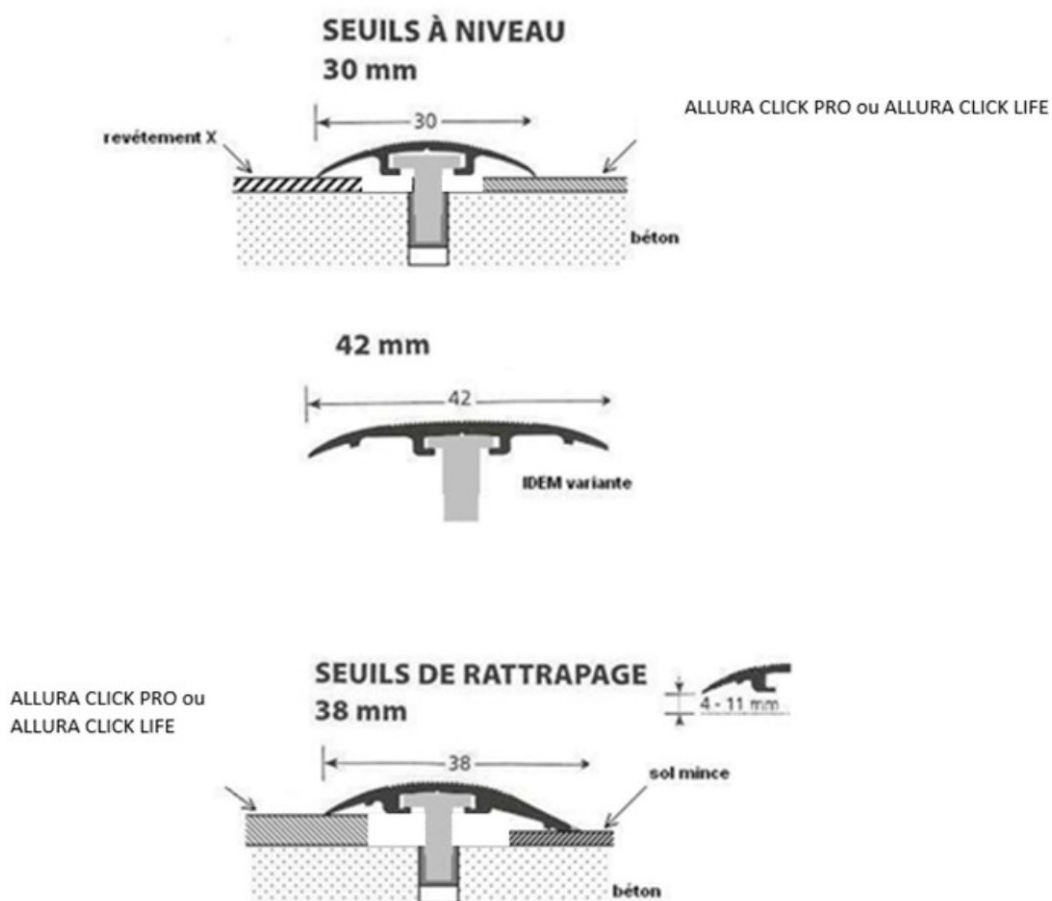
- Base PVC : collés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane (ou similaire) ;
- Métalliques : vissés ou à clipser.



Principe d'arrêt avec carrelage

2.4.6.2. Liaisons avec d'autres revêtements (seuils)

Avec ou sans rattrapage de niveau, elles sont traitées à l'aide de seuils métalliques fixés mécaniquement ou de barres de seuil et profilés fixés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane.



Liaisons avec d'autres revêtements

2.4.7. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO.

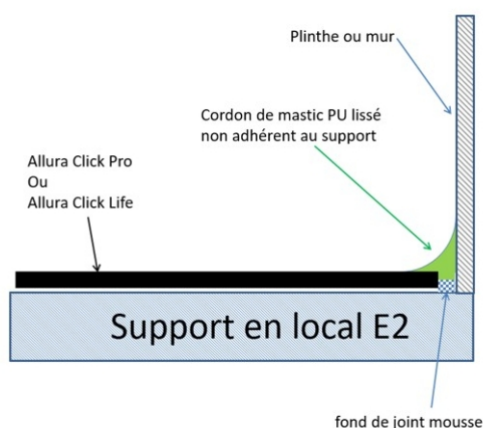
2.4.8. Traitement des découpes et des jeux périphériques (rives)

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu prescrit au §2.4.4.1.1.1 ; ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique (PVC).

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions du §2.4.4.1.1.1 ; un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic PU type Mastic PU de FORBO disponible sur une large gamme de couleur (3160 : noir / 3161 : gris / 3162 : blanc / 3163 : beige) ou MS polymères) après avoir disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adaptée désolidarisant le calfatage du support.

Cas particulier de la pose sur dalles vinyle-amiante

L'interposition d'un fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement.



Traitement des rives en local E2 (y compris sur support amianté)

2.4.9. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Un jeu est ménagé au droit des huisseries et passages de tuyauteries. S'il ne peut pas être protégé avec des caches adaptés, celui-ci est traité au moyen du mastic PU ou MS Polymère, après avoir disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté à l'épaisseur du revêtement désolidarisant le calfatage du support.

2.5. Réception/mise en service

Dans le cas de la pose libre, la mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose après l'entretien suivant :

- balayage ou aspiration de l'ensemble, avant un nettoyage à l'aide d'une solution détergente neutre.

Dans le cas de collage localisé par colle réactive, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux (dans les zones de passage, protéger le collage par des panneaux rigides adaptés au trafic et aux types de matériels roulants).

ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO ne doivent jamais être fixés ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou à d'autres éléments fixes.

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.12 P1-1-3 Annexe A, ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO doivent être protégés contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd (au-delà des limites de charge admissibles dans le classement UPEC des locaux). L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée. Pour des articles tels que roulettes et tampons, l'utilisation de caoutchouc est proscrite, il est indispensable de demander au fournisseur une qualité sans influence décolorante sur revêtement vinyle.

Dans le cas d'une utilisation d'ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO dans des locaux avec accès direct sur l'extérieur, il est nécessaire de prévoir des tapis de protection de type CORAL (ou NUWAY) de FORBO en nombre et en dimensions suffisants (consulter le fabricant).

2.6. Maintien en service du produit ou procédé

2.6.1. Entretien - Utilisation

Les revêtements de sol ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO reçoivent en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse est proscrit.

2.6.1.1. Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : en cas d'encrassement visible, nettoyage par rotocleaner et détergent neutre. Utiliser le moins d'eau possible.

2.6.1.2. Dans les locaux classés E1

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : en cas d'encrassement visible, détergent alcalin en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée. Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

Pour les produits d'entretien, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

2.6.2. Maintenance

En pose libre, les dalles ou lames endommagées pourront être remplacées après dépose de l'ancienne dalle ou lame en place et positionnement d'une nouvelle dalle ou lame. Contacter le service technique du fabricant pour la procédure à suivre.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistante technique

Lors du démarrage du chantier, la Société FORBO SARLINO est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

La fabrication des plaques de revêtement semi-fini a lieu à l'usine FORBO NOVILON de Coevorden (Pays-Bas) du groupe FORBO FLOORING. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

L'usinage des lames et dalles à emboîtement a lieu pour le compte du Groupe FORBO FLOORING sur la base d'un cahier des charges contractuel incluant les spécifications techniques de ces procédés.

2.9.2. Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

Comportement sous la chaise à roulettes selon ISO 4918 (roulettes type H double bandage jumelé).

(Rapport d'essai du CSTB n° R2EM-RES-18-26074431 du 30/08/2018)

- Longueur, rectitude des arêtes et équerrage des dalles selon NF EN ISO 24342 et ouverture des joints entre dalles lors de l'assemblage.
- Epaisseur totale selon NF EN ISO 24346.
- Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN ISO 23999.
- Résistance au poinçonnement statique NF EN ISO 24343-1.
- Essai de résistance de l'assemblage en traction selon Annexe 1 du référentiel d'homologation UPEC revêtements stratifiés.
- Coefficient de dilatation thermique entre 23 et 60°C selon méthode interne.

(Résultats d'essais transmis par FORBO le 16/07/2018)

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation sur le complexe de sol posé avec exposition répétée à un cycle de température de 23 °C à 50 °C par rayonnement (simulation de d'exposition à l'ensoleillement).
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 40 °C sur maquette d'ouvrage grand format.

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-18-26077388/2 du 07/12/2018)

- Coefficient de dilatation thermique entre 8°C et 60°C selon méthode interne

(Résultat d'essai du laboratoire FORBO transmis le 15/12/2025)

2.10.2. Références**Données environnementales**

Les revêtements de sol ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO font l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (FDES).

Cette FDES a été établie en juin 2024 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré

Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : octobre 2016.

Surface réalisée ou en cours de pose : environ 900 000 m².